



Synthèse du forum 8

« Réactivité, anticipation, adaptation : exigence ou simple valeur ajoutée pour le CCAS/CIAS »

Présidence :

Françoise Nouhen, vice-présidente de l'UNCCAS et du CCAS de Clermont-Ferrand

Intervenants :

- Olivier Noblecourt, administrateur de l'UNCCAS, vice-président du CCAS de Grenoble
- Bernard Schricke, directeur de l'Action France et institutionnelle du Secours Catholique
- Nicole Bock, présidente de l'Union départementale des CCAS des Yvelines
- Françoise Duvieubourg, Directrice de la Maison du Département Solidarité du Calais, Conseil Général du Pas de Calais
- Serge Dénarié, sous directeur de la CAF des Deux-Sèvres

Problématique :

Le CCAS/CIAS est souvent présenté comme l'intervenant de proximité par excellence, à la fois témoin et acteur des évolutions de notre société. En prise directe avec les attentes et les difficultés de nos concitoyens, il agit, réagit, s'adapte en permanence pour répondre de manière individualisée à des problématiques diverses. Face à l'augmentation des demandes, comment concilier approche qualitative des demandes et réactivité ? Quel degré d'anticipation peut-on espérer face à des situations de plus en plus complexes ?

Synthèse des présentations et échanges :

Préambule :

Les C.C.A.S. sont reconnus et positionnés sur leur territoire comme les coordinateurs majeurs de l'action sociale. En prise directe avec les demandes de la population, ils ont su évoluer au fil du temps pour devenir les dépositaires de la mise en œuvre des politiques publiques, permettant aux individus de trouver, ou de retrouver leur place au sein du territoire dans lequel ils vivent, en fonction de leur projet de vie personnel.

Le débat de cette table s'est attaché à préciser les conditions aujourd'hui d'une nécessaire réactivité, pour savoir anticiper, s'adapter, innover faces aux exigences et aux défis actuels que sont :

- le vieillissement de la population

- le mal-être des jeunes
- l'évolution du chômage
- la crise économique

Comment concilier l'urgence et préparer le changement ? Quel degré d'anticipation ? A quel prix ? Comment anticiper si l'on ne connaît pas (ou que l'on n'a pas mesuré les attentes ou les besoins) ? Quelle latitude le CCAS se donne et quelles attitudes on lui laisse ?

I - Un contexte très hétérogène pour les CCAS et les partenaires

Aujourd'hui, les CCAS ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Il est déploré même une grande hétérogénéité entre les petits CCAS et les grands CCAS. Les zones rurales font face à 3 difficultés majeures :

1. L'absence de puissance publique sur le territoire de proximité → sachant que pour innover et s'adapter, il faut être présent.
2. Les relais sont exclusivement souvent la polyvalence de secteur. Les associations elles aussi sont absentes sur certaines zones.
3. Un déficit de participation et d'action.

II - Les CCAS quand ils existent sont reconnus

Le CCAS est l'acteur de proximité par excellence. Les partenaires associatifs le soulignent également. Ils présentent une palette large de services pour tous les âges de la vie et les équipes sont en première ligne pour écouter, comprendre, recevoir, accompagner, orienter, prendre en charge...

Les CCAS sont :

- des « ensembliers » des connaissances des besoins sociaux sur un territoire,
- ils coordonnent l'action sociale mise en œuvre sur le territoire,
- ils sont dépositaires de la conduite et de la mise en œuvre des politiques publiques,
- ils représentent la puissance publique sur un territoire de proximité.

III - Les CCAS vus par les partenaires présents à l'atelier

Les partenaires partagent le principe du leadership du CCAS dans son rôle de connaissance des besoins et de coordination.

Par exemple, le secours populaire comprend 3 900 équipes locales qui sont présentes au sein de 2 300 instances délibérantes (CA) des CCAS. Aujourd'hui, ces associations de premier plan veulent :

- s'inscrire comme force de proposition au sein des conseils d'administration qui doivent être des lieux d'innovation et de propositions et non pas se contenter d'être des chambres d'enregistrement ;
- travailler autour du budget du CCAS pour s'inscrire dans une démarche de communication en mode participatif
- être en phase avec la palette des services pour la faire évoluer en fonction des besoins.

Le représentant de la CAF indique que du fait de sa position de gestionnaire de structures, le CCAS est réactif de par sa connaissance du public et de ses demandes. Il connaît ses partenaires et sait travailler avec eux.

Le CCAS est donc en position de pouvoir innover puisqu'il s'appuie sur un socle de services étendus pour l'ensemble des publics.

IV - Difficulté d'innover dans la contrainte et nécessité de s'adapter

Le CCAS dispose d'une capacité d'adaptation car il a construit des partenariats solides avec des acteurs institutionnels de premier plan : CAF, Conseils Généraux, DDASS, Associations nationales...

S'adapter devient essentiel du fait :

- d'un contexte partenarial fragilisé par la crise (les associations présentes le confirment) → leurs ressources diminuent
- d'un contexte de restriction des moyens
- de la concurrence d'autres opérateurs (crèches, Ehpad privés...)
- de la prise de conscience de ce que chaque acteur peut apporter (ex. rationalisation de l'offre de garde et adaptation de l'offre et du prix que chacun peut y mettre).

V - Les CCAS en bonne place pour innover

Les CCAS présentent trois forces majeures pour innover :

- l'empirisme de la connaissance par les professionnels de terrain des besoins de la population,
- la composition d'une assemblée délibérante qui intègre des partenaires impliqués sur le territoire,
- l'analyse fine des besoins sociaux qu'ils doivent conduire en croisant les sources d'information.

Le débat s'engage autour de la question de l'innovation et l'angle de vue diffère entre grands et petits CCAS, élus dans une démarche « professionnalisée des politiques publiques » et ceux qui exercent leur mandat de façon « militante ».

- Les premiers considèrent que l'innovation passe par des expérimentations permettant de mesurer l'impact et les coûts de réponse dans une logique de démonstration et de preuves.
- Les seconds mettent en avant que l'innovation est l'étape qui suit l'adaptation aux contraintes.

Les CCAS de l'ouest de la France durement touchés par la chute de l'économie dans l'automobile, ont défendu l'obligation de s'adapter pour innover ensuite.

VI - L'anticipation, l'adaptation et l'innovation : exigence pour les CCAS

Aujourd'hui, seule la puissance publique peut prendre des risques, apporter des moyens, peser dans la négociation avec les banques.

Les CCAS restent des opérateurs capables de prendre des risques, notamment financiers (trésorerie).

Les CCAS ont une responsabilité légitime à prendre et ils en tirent une grande fierté :

1. Ils conduisent et coordonnent l'évolution des politiques publiques, ce qui est essentiel car le CCAS ne peut se contenter de n'être qu'un opérateur,
2. Il a une responsabilité de gestion d'équipement → qui peut aujourd'hui garantir des tarifs accessibles (voire, sociaux) autres que les Ehpad publics ?

3. Ils disposent d'une capacité de redistribution et restent les garants d'une meilleure justice sociale.

CONCLUSION

Aujourd'hui plus qu'hier, l'action des CCAS devient un élément majeur d'une politique globale de territoire. Pour ce faire, les plus modestes d'entre eux, devront savoir s'unir et construire une intercommunalité cohérente au bénéfice de la population en attente de réponses.